

## Conseil communal de Lausanne

### **La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité**

#### Motion :

Le Conseil communal demande à la Municipalité de Lausanne d'étudier les pistes possibles pour restreindre, voire interdire, le port d'armes à feu et d'armes blanches dans nos rues et la mise en œuvre d'actions de prévention, contre le port illicite d'armes, auprès des lausannois, des adolescents en particulier.

#### Développement :

Sans ouvrir un débat polémiste ou une dialectique de politique partisane, la présence d'armes à feu et d'armes blanches dans les rues ou dans certains établissements lausannois à grand public est un fait. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas typique à notre ville, il est l'une résultante négative de notre société. Aujourd'hui toutes les communes sont concernées par cette situation. La richesse de l'offre des nuits festives lausannoises est probablement un facteur qui amplifie encore la présence d'armes parmi les acteurs de la vie nocturne précitée. Il est par ailleurs fort probable que la présence d'armes ne s'arrête pas aux portes de la nuit.

Se borner à reconnaître l'impuissance des pouvoirs publics devant cette situation n'est pas suffisant. Aujourd'hui cette problématique mérite un intérêt particulier et une réflexion approfondie de la part de nos autorités.

Si l'interdiction ne résoudra pas ce problème complexe, nous estimons important de mener des actions préventives pour rendre en priorité attentifs les jeunes que le port d'une arme ne fait pas bon ménage avec une ambiance festive ou la consommation d'alcool. Avec la présence d'une arme, de simples débordements ou bagarres peuvent avoir une issue fatale.

Lausanne, le 1er juin 2010

Claude-Alain Voiblet

Alain Hubler